

Affiché en mairie le 15 janvier 2005

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 13 JANVIER 2005

L'AN DEUX MILLE CINQ, LE 13 JANVIER A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M. le maire le 7 janvier 2005, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire ; M^{me} RUEL, MM. DELIN, PELLETIER, adjoints ; M^{me} GERARD, MM. BOUVIER, BALLAND, maires-délégués ; M^{mes} ROBIN, RANC, DUCRET, MM. THOMASSIN, DEHAN, RACLOT, Patrick GALLISSOT, HERBERT, M^{lle} BROCHOT, conseillers municipaux.

Excusés : M^{lle} DIOT, M. VOILLEQUIN (procuration à M^{lle} Brochot), conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M^{lle} BROCHOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2004.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 1 Approbation de l'avenant n°1 au marché Aménagement de bureaux à l'étage du bâtiment communal, lot n°1 Menuiseries extérieures intérieures bois (811,61 € ht).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 2 Approbation de l'adhésion de la commune de Chatenay-Macheron à la Ccel.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°3 Approbation de la prise de compétence partielle « accueil gens du voyage » par la Ccel.

Adopté par 13 voix POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

N° 4 Renouvellement du bureau des AF de Lannes et Charmoilles. Désignation des membres.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°5 Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement 2^e phase et le renforcement du réseau eau potable rue Edmond-Leclerc.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 6 Approbation du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Etudes à la parcelle pour le raccordement des habitations au réseau d'assainissement 1^{re} phase.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 7 Don à la Croix-Rouge française en faveur des sinistrés d'Asie (1.000 €).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 8 Approbation de l'indemnisation de deux sinistres par l'assurance de la commune.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N° 9 Approbation de la tolérance d'un passage piéton sur le domaine privé de la commune à titre précaire et révoquant (commune associée de Lannes).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 13 JANVIER 2005 A VINGT-DEUX HEURES.

Le maire,